



## Compte rendu du CHSCT-D du 17 mai 2019

### **Avis pour le recrutement de postes statutaires de remplaçants**

Les membres du CHSCT-D du Puy-de-Dôme ont pris connaissance de la situation extrêmement tendue et des conséquences du manque de remplaçant dans le département sur les conditions de travail des personnels : décharge de direction non assurée, départ en formation annulée, répartition des élèves des classes des collègues non remplacés sur les autres classes qui engendre des problèmes de responsabilité importants. Les membres du CHSCT-D du Puy de Dôme exigent que le recrutement de postes statutaires à hauteur des besoins se fasse immédiatement pour pallier cette situation dès la rentrée 2019.

Voté à l'unanimité par les organisations syndicales.

### **Avis contre la fusion des CT et des CHSCT**

La fusion programmée des CHSCT et des CT entravera le contrôle des obligations des employeurs publics et des chefs de services en matière de santé et de sécurité au travail par les représentants des personnels. Cela restreindra aussi les possibilités d'interventions des représentants des agents pour l'amélioration de leur condition de travail. Le CHSCT-D est fermement opposé à la fusion des CHSCT et des CT, c'est une des raisons pour lesquelles il demande l'abandon du projet de loi de transformation de la Fonction publique.

Voté à l'unanimité par les organisations syndicales.

**L'administration doit apporter une réponse aux avis dans les 2 mois.**

### **Etat des remplacements dans le 1er degré**

L'ensemble des organisations syndicales a dénoncé le manque de remplaçants, ce qui génère des décharges de direction des petites écoles, impossibles, des remplacements non assurés lors des journées de formation REP+. Ce manque impacte les conditions de travail. Les postes de remplaçants ne doivent pas être variables d'ajustement. Elles ont demandé au DASEN adjoint de faire remonter les manques au Ministère afin d'obtenir des moyens. Le DASEN répond que l'académie est plutôt bien dotée mais reconnaît que le département manque de postes de remplaçants et qu'ils utilisent au mieux les moyens attribués par le Ministère. L'administration reconnaît qu'il manque 30 postes de remplaçants et 12 postes pour assurer les décharges de direction.

### **Devoir de neutralité**

La FSU a rappelé que les enseignants ont un « devoir de neutralité », contrairement aux cadres supérieurs qui sont soumis au « devoir de réserve ».

## Guide « Comportements perturbateurs »

Le guide « Comportements perturbateurs » sur lequel ont travaillé les organisations syndicales FSU, Se-UNSA, SUD éducation a été validé. FNECFP-FO n'a pas souhaité s'associer à ce travail. Pour la FSU, il s'agit ici d'une reconnaissance par l'administration de l'impact de ces situations sur les conditions de travail des personnels. Néanmoins, il ne suffit pas. Les personnels ont besoin de moyens humains afin d'alléger les effectifs, d'enseignants spécialisés et de structures spécialisées. La FSU a demandé que ce guide soit accompagné par un plan de formation pluri-annuel sur ce sujet. Elle demande également que le DASEN travaille avec l'ARS pour faire reconnaître la nécessité d'augmenter les moyens à la hauteur des besoins dans le domaine médical et médico-social. La SG affirme que le DASEN a des liens avec l'ARS et lui fait remonter le manque de moyens.

Ce document sera mis à disposition très rapidement par les IEN et peut d'ores et déjà être utilisé par les collègues qui le souhaitent.

La FSU demande si ce type de support pourrait être pensé également pour les enseignants d'ULIS ou de SEGPA dans le secondaire. L'IA répond qu'il faut d'abord l'évoquer avec les chefs d'établissements quant à une éventuelle adaptation pour les collègues du second degré, il faudra évoquer cette question en CHSCT-A.

## Programmation des visites

Le CHSCT-D visitera l'école de Lezoux d'ici la fin de l'année afin d'évaluer l'impact des travaux qui seront effectués suite à la fusion des écoles.

Vote à l'unanimité.

Une proposition de visite au collège de Ceyrat a été votée au dernier CHSCT-D. Celle-ci aura lieu à la rentrée 2019, avant les vacances de la Toussaint.

La FSU demande une programmation de visite pour le collège Beaudelaire en raison d'un climat de violence. A ce jour, les fiches Registres Santé et Sécurité au Travail (RSST) n'ont pas été adressées au CHSCT-D. Dans l'attente de ces informations, le vote de cette programmation de visite est repoussé au prochain CHSCT-D.

## Rappel sur les remontées des Registres Santé et Sécurité au Travail (RSST) au CHSCT-D

Le CHSCT-D doit avoir connaissance de tous les registres émanant des établissements des écoles et des collèges. Dans le 2d degré, le chef d'établissement est chargé d'apporter une réponse et d'en informer le CHSCT-D.

Les RSST à compléter en version modifiable sont téléchargeables à cette adresse: <http://www.ac-clermont.fr/dsden03/personnels/service-sante-social-des-personnels/sante-et-securite-au-travail/les-registres-sante-et-securite/>

Les remontées des registres doivent se faire aux conseillers de prévention

- ➔ pour le 2d degré : Pascal Jouve : [pascal.jouve@ac-clermont.fr](mailto:pascal.jouve@ac-clermont.fr)
- ➔ pour le 1er degré, Christian Lachaux :
  - 1) [conseiller.prevention63@ac-clermont.fr](mailto:conseiller.prevention63@ac-clermont.fr)
  - 2) [christian.lachaux1@ac-clermont.fr](mailto:christian.lachaux1@ac-clermont.fr)

Mettre en copie :

- ➔ la secrétaire du CHSCT-D : [chsctd-sec-63@ac-clermont.fr](mailto:chsctd-sec-63@ac-clermont.fr)

Pour la FSU, les organisations syndicales :

→ le SNES : [s3cle@snes.fr](mailto:s3cle@snes.fr)

→ le SNUipp-FSU 63 : [snu63@snuipp.fr](mailto:snu63@snuipp.fr)

## Etude des Registres Santé et Sécurité au Travail

Quand un agent doit gérer une crise (élève au comportement perturbateur, agression...), il lui est conseillé de demander un rendez-vous au médecin de prévention pour mesurer l'impact sur la santé de l'agent. Pour prendre rendez-vous avec un médecin contacter le secrétariat médical : 04 73 99 32 88 ou 04 73 99 32 89.

Il lui est également conseillé de faire une déclaration d'accident de service même sans arrêt de travail :

Compéter le formulaire téléchargeable ici : <http://www.ac-clermont.fr/personnels/accidents-du-travail-et-maladies-professionnelles/accidents-de-travail-et-accidents-de-service/accident-survenu-pendant-le-temps-de-travail-et-sur-le-lieu-d-exercice/>

Il n'y a pas de délai pour réaliser une déclaration d'accident de service. Néanmoins, il est préférable de le faire le plus rapidement possible après les faits.

Ne pas oublier l'existence du réseau PAS qui peut apporter une aide individuelle aux professionnels :

[http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user\\_upload/Personnels/Service\\_social/images/Flyer-A5-version2-traits.pdf](http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Personnels/Service_social/images/Flyer-A5-version2-traits.pdf)

Il peut être demandé à l'IEN de prendre contact avec la famille. Faire préciser sur le PPS en cas de reconnaissance de handicap de l'élève, si besoin, la nécessité de la présence de l'AESH sur tout le temps de scolarisation. Mentionner la procédure en cas d'absence d'AESH.

La FSU dénonce le fait que la mise en place de l'école inclusive ne se soit pas accompagnée d'une formation initiale et continue à la hauteur des enjeux.

## Médecine de prévention

C'est le recteur en charge de 21 000 agents qui recrute les médecins de prévention. L'employeur est responsable de l'organisation des visites médicales. 3 médecins et 1 infirmier du travail ont été recrutés par le Rectorat. Il faudrait 8 médecins pour assurer la médecine de prévention.

## Changement de la sonnerie d'une école d'Issoire

L'interpellation du CHSCT-D a permis le changement d'une sonnerie d'école trop forte.

## Protection fonctionnelle

Rappel : en cas de menace, l'agent doit informer le DASEN sous couvert de l'IEN pour demander la protection fonctionnelle. Un soutien des forces de l'ordre peut aussi être sollicité pour les entrées et sorties des élèves par le DASEN, si besoin.

## Remplacement des AESH

Pour le DASEN, les PIAL permettront une meilleure réponse aux demandes. Dans le cadre des PIAL la formation sera augmentée au-delà des 60 heures et la secrétaire générale de la DSDEN informe le CHSCT-D que sera prévue une enveloppe supplémentaire pour assurer les remplacements d'AESH.

Pour la FSU, la mise en place des PIAL ne permettra pas une amélioration des conditions de travail et d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

## **Formation sur la sécurité**

L'ISST rappelle que règlementairement la formation sur la sécurité doit se faire sur le temps de travail.

## **Collège Michel de l'Hospital - Riom**

La FSU demande la sécurisation par un filet d'une cage d'escalier afin d'éviter les blessures qui pourraient être causées par des chutes fréquentes d'objets.

L'ISST répond que les escaliers qui n'étaient pas dans les normes ont été sécurisés.

Le DASEN-Adjoint estime que cela relève de l'éducation des jeunes.

Pour les collègues qui ont encore des séquelles suite à la mort d'une jeune fille dans cette dite cage d'escalier, ils peuvent faire appel au réseau PAS. La médecine de prévention estime avoir fait tout le nécessaire dans cette situation.

## **Allègements de service dans le 1<sup>er</sup> degré**

Bilan de la rentrée 2018 : sur les 19 demandes en 2018, 11 réponses positives prises sur 2 supports PACD.

Pour 2019, 31 demandes devront être prises sur 2 supports PACD (peut-être 3). Si la réponse est négative il sera proposé une dispense d'APC. Mme Fauron déplore le refus des aménagements par certains collègues en lieu et place d'un allègement.

Les allègements de service seront connus lors de la CAPD du 13 juin.

En cas de refus d'un allègement de service, la FSU conseille de faire un recours.

Pour la FSU, les représentantes au CHSCT,  
Régine DUMAS, Valérie DUPONT, Claire LACOMBE

---

## **Fédération syndicale Unitaire du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél 04.73.31.24.83 ✉ [fsu63@fsu.fr](mailto:fsu63@fsu.fr)



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**